



Dépôt de bilan ou liquidation ? quels risques pour les associés ?

Par **yannick**, le **05/06/2009** à **18:40**

Bonjour,

Je suis gérant d'une SARL (51%), aujourd'hui j'ai 50.000 € de découvert, 62.000 € de crédit dont je suis caution, mon associé a 35.000 € de crédit perso (utilisé en apport), le stock du magasin est de 55.000 € hors linéaires, véhicule, etc, etc. Que risque-t-on ? que doit-on faire ? une liquidation ou un dépôt de bilan ? quels sont les conséquences financières pour les associés ?
merci.